

L'Honorable M. *Pope*, Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, qui a le contrôle des matières relatives aux archives du *Canada*, était présent aux séances du comité, sur invitation spéciale et nous a donné des renseignements sur les mesures déjà prises par le gouvernement exécutif, conformément à une recommandation contenue dans le second rapport du comité collectif de la bibliothèque en 1871. Il a lu au comité un rapport qu'il a fait au conseil privé le 28 février dernier, sur ce qu'il a fait relativement aux archives publiques, conformément au désir du Parlement, exprimé dans un vote accordant la somme de \$4,000, "pour faire face aux dépenses relatives aux archives." Aussi un rapport de M. *Douglass Brymner*, qui a été envoyé par son département en juin dernier, pour faire des recherches afin de découvrir l'existence de documents publics, et l'endroit, et l'état dans lesquels ils se trouvaient dans les différentes provinces d'*Ontario*, de *Québec*, la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

Le comité a reçu ces informations avec plaisir et appris avec satisfaction que M. *Brymner* avait fait preuve du zèle et d'intelligence dans l'accomplissement de la mission qu'il lui avait été confiée. Il a appris avec satisfaction que le gouvernement s'est décidé à recommander au Parlement, qu'une somme égale à celle votée l'an dernier, soit accordée pour les mêmes fins durant la prochaine année fiscale. Et que pendant la considération de la question de savoir s'il est propos d'ériger un édifice convenable pour le dépôt et la garde de toutes les archives du *Canada*, ou se proposait de placer ces collections de documents dans des voutes à l'épreuve du feu, que seront préparées à cette fin dans le bloc de l'ouest, des édifices des départements, ou l'on prendra des mesures nécessaires pour la garde, la classification et la conservation des documents qui pourront être recueillis de temps à autre.

Le comité est d'avis que M. *Brymner* doit continuer son service qu'il approuve ainsi que les mesures que l'on se propose de prendre en général pour poursuivre les recherches commencées avec tant de discernement. Il est d'avis cependant qu'une personne compétente, connaissant bien l'histoire du *Canada*, et la nature et le nombre des collections de manuscrits qui existent dans la bibliothèque du Parlement, et dans d'autres institutions publiques ou particulières soit autorisée à faire un voyage à *Londres* et à *Paris* le plus tôt possible dans le but d'obtenir copies de documents historiques rares et précieux et que l'on ne peut trouver dans les bibliothèques du *Canada*. Le nom de M. l'abbé *Verreau*, président de la Société historique de *Montréal* et principal de l'École Normale *Jacques-Cartier* a été suggéré, attendu que sa science, son expérience et ses talents le rendent propre à remplir une telle mission. Le comité a décidé de recommander au gouvernement de s'assurer de ses services pour cette fin. On a aussi mentionné le nom de M. *I. B. Aikins*, commissaire des Archives publiques de la *Nouvelle-Ecosse*, comme ayant rendu de grands services en recueillant et en publiant des documents historiques sur cette province et comme étant propre à donner d'excellents conseils et à rendre service relativement aux Archives des Provinces Maritimes.

En faisant ces importantes recherches, le comité attire de plus l'attention du gouvernement sur l'importance qu'il y a de comprendre les nouvelles Provinces de *Manitoba* et de la *Columbia* dans le champ de ses investigations, afin que l'on puisse s'assurer s'il existe des matériaux d'une valeur historique dans ces parties éloignées du *Canada* et de conserver pour l'usage futur, tous les papiers et documents que l'on pourrait trouver touchant l'histoire des premiers temps, les progrès de la colonisation et les découvertes faites dans le nord et l'ouest de l'*Amérique Britannique du Nord*. Afin de faciliter les recherches l'honorable, M. *Girard*, Sénateur de *Manitoba* a exprimé son désir de faire tout en son pouvoir pour rendre service à l'histoire du pays, et il est convaincu que l'on peut, au moyen de dépenses minimales, obtenir facilement des documents importants et intéressants sur les anciens territoires de la *Baie d'Hudson*.

Après avoir délibéré sur l'opportunité de réunir toutes les archives publiques, que l'on pourrait trouver dans les Provinces du *Canada* pour les déposer dans un bureau central des archives, qui serait établi à *Ottawa*, le comité a exprimé l'opinion que, vu que la propriété et les droits civils ont été laissés l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord* au contrôle spécial des gouvernements provinciaux, il y aurait une objection insurmontable à leur enlever la